

## Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 14 janvier 2008, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Rock Morin, Yvan Verville, Dianne Duchesne et Denise Dubois. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard.

Absents : Marc Frappier et Éric Poiré.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2008-01-001

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des sessions du 10 décembre 2007 et du 12 décembre 2007;
4. Approbation des comptes à payer :
  - a) Rapport des comptes à payer :
    - Liste au montant de 65 093,88 \$;
    - Liste au montant de 100 352,93 \$;
    - Liste au montant de 24 054,54 \$;
  - b) Chèques de paie du mois de décembre 2007 :
    - Paie du 4 décembre 2007 au montant de 16 116,82 \$;
    - Paie du 18 décembre 2007 au montant de 12 830,33 \$;
    - Paie du 3 janvier 2008 au montant de 13 817,99 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de décembre 2007;
7. Ventes de lots :
  - a) Lot 5-P rang 1 canton Royal-Roussillon;
  - b) Lot 35-P rang 1 canton La Sarre ;
8. Plan général d'aménagement forestier;
9. Félicitations brunch du 6 janvier 2008;
10. Taxe d'accise;
11. Renouvellement du bail du CN;
12. Demande de commandite – Ensemble vocal Émergence;
13. Patinoire Colombourg;
14. Politique de tarification pour déplacement lors d'appel d'urgence pour problème d'égouts;
15. Usine de filtration – ingénierie;
16. Gare – ingénierie;
17. Fondation Jacques Paradis;
18. Demande Gilles Parent :
  - a) Carrefour giratoire;
  - b) Identification de la ville : Lac des Merveilles;
19. Frais de raccordement pour nouvelles constructions;
20. Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;
21. Rapport des comités;

- 22. Questions diverses :
  - a) Demande de subvention réseau routier;
  - b) Demande de madame Ginette Tanguay;
  - c) Récupération;
- 23. Période de questions;
- 24. Information du directeur général et secrétaire-trésorier :
- 25. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 13, 14, 20, 22c) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

**2008-01-002**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 10 DÉCEMBRE 2007 ET DU 12 DÉCEMBRE 2007**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les procès-verbaux des sessions du 10 décembre 2007 et du 12 décembre 2007, soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**2008-01-003**

**4. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
  - Liste au montant de 65 093,88 \$;
  - Liste au montant de 100 352,93 \$;
  - Liste au montant de 24 054,54 \$;
- b) Chèques de paie du mois de décembre 2007 :
  - Paie du 4 décembre 2007 au montant de 16 116,82 \$;
  - Paie du 18 décembre 2007 au montant de 12 830,33 \$;
  - Paie du 3 janvier 2008 au montant de 13 817,99 \$;

Adoptée à l'unanimité.

**5. Période de questions**

Aucune question.

**6. Correspondance reçue et envoyée de décembre 2007**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de décembre 2007.

2008-01-004

7. **VENTES DE LOTS**

Soumissions reçues pour le lot 5-P du Rang 1 :

Jean-Claude Labbé	500 \$
Steve Parent	2 510 \$

Soumission reçue pour le lot 35-P du Rang 1 :

Émile Turbide	10 500 \$
---------------	-----------

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la soumission de monsieur Steve Parent pour le lot 5-P du Rang 1 de 2 510 \$ (taxes en sus) et celle de monsieur Émile Turbide pour le lot 35-P du Rang 1 au montant de 10 500 \$ (taxes en sus).

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétaires-trésorières adjointes soient autorisés pour signer pour et au nom de la ville tous les documents inhérents à ces transactions.

Adoptée à l'unanimité.

2008-01-005

8. **PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PGAF)**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la soumission de Sylviculture Lavérendrye inc. au montant de 1 640 \$ (taxes en sus) pour la production des chapitres 1 à 4 du Plan général d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013.

Adoptée à l'unanimité.

2008-01-006

9. **FÉLICITATIONS AUX ORGANISATRICES DU BRUNCH**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic présente des félicitations aux responsables du brunch des bénévoles du 6 janvier dernier, soit à mesdames Joëlle Rancourt et Denise Dubois ainsi qu'à monsieur Daniel Rancourt..

Adoptée à l'unanimité.

2008-01-007

10. **MODALITÉS DU TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

En conséquence il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE : La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

QUE : La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation partielle de travaux du 14 janvier 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

QUE : La municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2008-01-008

11. **RENOUVELLEMENT DU BAIL DU CN**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic renouvelle le bail no. 1000/3046392 pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2013 moyennant un loyer annuel de 550 \$ plus taxes.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à signer pour et au nom de la ville les documents requis.

Adoptée à l'unanimité.

**2008-01-009**      12. **DEMANDE DE COMMANDITE – ENSEMBLE VOCAL ÉMERGENCE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accorde un montant de 25 \$ à l'Ensemble vocal Émergence, à titre d'aide financière pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.

**2008-01-010**      15. a) **CONTRAT D'INGÉNIERIE – USINE DE FILTRATION**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic confie le contrat d'ingénierie à la firme Dessau-Soprin au montant de 9 000 \$ taxes en sus en ce qui concerne la conformité des installations existantes de l'usine de filtration.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à signer pour et au nom de la ville tous les documents inhérents à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité.

**2008-01-011**      b) **CONTRAT D'INGÉNIERIE – USINE DE FILTRATION**

QUE : La Ville de Macamic confie le contrat d'ingénierie à la firme Dessau-Soprin au montant de 17 000 \$ taxes en sus en ce qui concerne la réalisation d'une étude de conformité du système de chlore liquide, des plans et devis et de la demande de certificat d'autorisation relatif à l'usine de traitement d'eau potable de la ville de Macamic.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à signer pour et au nom de la ville tous les documents inhérents à ce contrat.

Adopté à l'unanimité.

**2008-01-012**      16. **CONTRAT D'INGÉNIERIE - GARE**

Soumissions sur invitation reçues :

Dessau-Soprin	15 500 \$
Groupe Stavibel	19 660 \$

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la soumission de la firme Dessau-Soprin au montant de 15 500 \$ taxes en sus pour le contrat d'ingénierie en mécanique et électrique pour l'aménagement de la gare en hôtel de ville.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à signer pour et au nom de la ville tous les documents inhérents à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité.

**2008-01-013**

17. **DON À LA FONDATION JACQUES PARADIS**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic s'engage à faire un don à la Fondation Jacques Paradis pour un montant représentant un dollar par habitant et cela pendant trois (3) ans, soit 2008, 2009 et 2010. La population est déterminée par le décret publié dans la *Gazette officielle* du mois de décembre de l'année précédent le don.

Adoptée à l'unanimité.

**2008-01-014**

18. **CARREFOUR GIRATOIRE ET SIGNIFICATION ALGONQUINE DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La proposition de monsieur Gilles Parent d'installer au coin de l'intersection de la 8<sup>e</sup> Avenue et de la rue Principale une infrastructure similaire à un carrefour giratoire n'est pas retenue;

QUE : La Ville de Macamic accepte d'identifier sur panneaux la signification en langue algonquine de Macamic soit "*Lac des Merveilles*" et que la Corporation de développement de Macamic soit mandatée pour produire les pancartes nécessaires et à déterminer les endroits où celles-ci doivent être installées.

Adoptée à l'unanimité.

**2008-01-015**

19. **FRAIS DE RACCORDEMENT POUR NOUVELLES CONSTRUCTIONS**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Des frais de 250 \$ sont exigés pour le raccordement de nouvelles constructions sur les réseaux existants d'aqueduc et d'égout sanitaire sur tout terrain non vendu par la ville.

QUE : La résolution C90-3820 est abrogée par la présente.

Adopté à l'unanimité.

20. **Rapport des comités**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

21. **Questions diverses**

2008-01-016

a) **DEMANDE À MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QU' : Une demande de subvention au montant de 170 615 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier soit adressée au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour permettre la réalisation des travaux suivants pour l'année 2008 :

**Rechargement de concassé pour un total de 123 375 \$**

- Rang 10 et 1 Est (ancienne paroisse)	70 350 \$
- Rangs 6 et 7 Ouest (ancienne paroisse)	22 575 \$
- Traverse Colombourg – Route 111	30 450 \$

**Élargissement des accotements dans les courbes pour un total de 14 055 \$**

- Rang 2 et 3 Ouest	11 405 \$
- Ceinture du Lac	2 650 \$

**Remplacement de ponceaux pour un total de 16 685 \$**

- Rangs 6 et 7 Est	3 460 \$
- Rangs 10 et 1 Est	3 650 \$
- Ceinture du Lac	4 875 \$
- Rue Macameau	4 700 \$

**Correction drainage 16 500 \$**

- Creusage et reprofilage fossé rangs 6 et 7	
--	--

**Total des travaux (taxes en sus) : 170 615 \$**

Adoptée à l'unanimité.

2008-01-017

b) **DEMANDE DE MADAME GINETTE TANGUAY**

CONSIDÉRANT que madame Ginette Tanguay est une entrepreneure d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT qu'elle effectue déjà des transports inter-hospitalier;

CONSIDÉRANT que madame Tanguay possède l'expérience et les compétences nécessaires pour travailler avec les gens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic recommande la vente des véhicules et du contrat de la compagnie de transport Robert Veillette à madame Ginette Tanguay.

Adoptée à l'unanimité.

23. **Période de questions**

Aucune question

**2008-01-018**

25. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu de levée l'assemblée. Il est 20 h 05.

ADOPTÉ.